

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE Toulouse

Mme CRISTIANI
Présidente de la Chambre du Conseil

A,

Monsieur André LABORIE
2 rue de la Forge
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Chambre du Conseil
Rôle: Code Civil O4/3408

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 12 novembre 2004, aux termes duquel vous sollicitez la communication des pièces concernant votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions de l'article 1250 du Nouveau Code de Procédure Civile le dossier peut être consulté au secrétariat-greffe jusqu'à la veille de l'audience.

Fait à TOULOUSE, le Lundi 15 Novembre 2004

Le Président

V. CRISTIANI



Consultation faite
Greffe chambre des civiles.
T. G. I Toulouse.